

Madame, Monsieur, Docteur,

Nous tenons à vous rappeler l'échéance pour l'envoi des formulaires d'enregistrement de vos appareillages lourds d'imagerie médicale.

Celle-ci est fixée au **3 mai 2016** pour tous les appareils repris dans l'AR du 19/01/2016, installés et exploités avant le 03/02/2016 (date de publication de cet AR). Nous vous conseillons vivement de ne pas attendre la date limite d'envoi. De cette manière, vous éviterez des erreurs et nous pourrions traiter vos données à temps pour les transférer à l'INAMI.

Envoyez les questionnaires au service Datamanagement, complets et sans erreur à [info.aimbv@health.belgium.be](mailto:info.aimbv@health.belgium.be)

Un modèle de questionnaire est annexé à ce message sous forme de fichier Excel. Nous vous demandons d'utiliser uniquement ce fichier-là ou celui publié sur notre site web, sans en modifier la mise en page. Chaque appareil devra être encodé dans ce fichier et séparément.

**Les institutions qui ont déjà envoyé leurs questionnaires au SPF ne doivent pas recommencer. Si vous n'avez pas reçu d'avis négatif, cela signifie que vos données sont en ordre ou en cours de traitement.**

Par ailleurs, nous avons remarqué que de nombreux questionnaires nous arrivent incomplets ou mal complétés. Les erreurs les plus fréquentes sont :

1. Nom du fichier incorrect :

Le nom du document doit se présenter comme suit : **XXX-Y-ZZZZ-NOTIFICATION\_APPAREIL** (par exemple, 111-SPECT-CT1-2015-NOTIFICATION\_APPAREIL) où :

**XXX** = numéro d'agrément de l'hôpital (ou le nom de l'exploitant si celui-ci n'est pas un hôpital),

**Y** = type d'appareil (CT, PET, PET-CT, PET-IRM, SPECT-CT ou IRM),

**ZZZZ** = l'année de la notification.

Si votre institution possède plusieurs appareils du même type, veuillez octroyer un numéro de séquence à chacun de ces appareils (par exemple, CT1, CT2, ...). Pour plus de facilité, nous vous demandons de conserver les mêmes numéros de séquence lors d'échanges ultérieurs.

2. Plusieurs appareils par fichier Excel :

Si vous exploitez plusieurs appareils, vous devez envoyer un document distinct pour chaque appareil.

3. Fichier Excel modifié :

Les onglets en bas de page ne peuvent être ni supprimés ni renommés.

4. Le champ numéro de campus (de site) est vide :

Le numéro de campus (appelé aussi numéro de site) est le numéro attribué par le SPF SPSCAE. Ce numéro se trouve dans la liste des hôpitaux publiée sur le site web du SPF SPSCAE (health.belgium.be → Santé → Organisations des soins de santé → Hôpitaux → Système d'enregistrement → Imagerie médicale via un lien)

Toutes les consignes se trouvent dans le deuxième tableau du document Excel. Veuillez étudier attentivement ce manuel explicatif.

Vous pouvez retrouver ce document ainsi que des FAQ sur notre site web via le lien suivant :  
([health.belgium.be](http://health.belgium.be) → Santé → Organisations des soins de santé → Hôpitaux → Système d'enregistrement → Imagerie médicale)

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à [info.aimbv@health.belgium.be](mailto:info.aimbv@health.belgium.be).

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Bien à vous,

Service Datamanagement